

Poitiers, le 22 mai 2026

Objet : Demande d'audience sur les autorisations d'absence dans le premier degré

Madame la DASEN,

Le SNUDI-FO 86 demande à être reçu en audience concernant les autorisations d'absence accordées aux personnels du premier degré.

Nous constatons cette année un durcissement important des décisions prises par l'administration, en rupture avec les pratiques des précédentes directions académiques, y compris pour des demandes liées à des événements familiaux, personnels ou médicaux particulièrement importants, voire graves.

À l'inverse, certaines demandes comparables ont pu être acceptées, renforçant un profond sentiment d'incompréhension et d'injustice parmi les personnels.

Cette situation est d'autant plus mal vécue par les collègues que les équipes du premier degré font preuve d'un engagement et d'un dévouement constants au service de l'École publique, dans un contexte déjà extrêmement difficile : manque de remplaçants, conditions de travail dégradées, inclusion systématique sans moyens adaptés, surcharge administrative, maintien de la semaine de 4 jours et demi...

Au-delà de la retenue financière immédiate dans un contexte de gel du point d'indice et perte continue de pouvoir d'achat, les autorisations sans traitement ont également des conséquences sur la carrière des agents : avancement, retraite, droits sociaux... Les personnels ont le sentiment que, lorsqu'ils sollicitent exceptionnellement un geste de l'administration face à une difficulté personnelle ou familiale, leur investissement n'est ni reconnu ni respecté.

Le SNUDI-FO 86 souhaite donc être reçu rapidement afin d'échanger sur cette situation et sur les critères retenus par l'administration.

Veuillez agréer, Madame la DASEN, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le SNUDI-FO 86



Fabien Vasselín, secrétaire départemental